MANITOBA OZONE PROTECTION INDUSTRY ASSOCIATION

mopia@mopia.ca 1082 Main St.
(204) 338-2222 1 (888) 667-4203

LEADERS IN OZONE LAYER & CLIMATE PROTECTION

BULLETIN ÉLECTRONIQUE MENSUEL
S'EFFORCER DE VOUS GARDER INFORMÉ
FÉVRIER 2022 • COPIE 222

PROGRAM DE RÉCUPÉRATION DES ÉLECTROMÉNAGERS

À partir du 1er janvier 2022, les frais de récupération des électroménagers appelés Écofrais sont inclus dans le prix des électroménagers neufs vendus au Québec. Ces frais vont à une organisation environnementale à but non-lucratif appelé GoRecycle, qui a lancé un programme d'économie circulaire pour les produits blancs.

Les fonds sont utilisés pour la collecte, la récupération et l'élimination des appareils en fin de vie. Cela garantit que les substances appauvrissant la couche d'ozone et autres réfrigérants à effet de serre sont correctement récupérés et ne sont pas rejetés dans l'environnement.

Leur modèle aide les municipalités à faire face au coût d'élimination des appareils. La mise en œuvre d'un modèle semblable au Manitoba sera une excellente façon de préserver l'environnement tout en aidant les municipalités à faire face aux coûts existants.

Voici un résumé des frais:

- 30$ Réfrigérateurs ou congélateurs de 2,5 pouce et plus
- 30$ Caves à vin ou refroidisseurs
- 22$ Distributeurs d'eau
- 22$ Climatiseurs portables ou de fenêtre
- 22$ Déshumidificateurs

Pour plus d'informations:
https://www.gorecycle.com/en/ecofees/

Suivez nous sur Facebook, Instagram, LinkedIn et TikTok pour rester à date avec MOPIA!
Trouvez nous @ manitoba.mopia

FICHES DE DONNÉES D'ENREGISTREMENT EN RETARD

N'oubliez pas de suivre votre utilisation de SAO au cours de l'année! Les fiches d'enregistrement était due avant le 1er février. Les fiches modèles peuvent être trouvés à mopia.ca

Envoyez les feuilles remplies par courriel à mopia@mopia.ca

OZONE DEPLETING SUBSTANCES (ODS) RECORD DATA SHEET

For the Period of:_____ 20___ through:_____ 20___
VIRGIN REFRIGERANT/HALON USAGE OR RECOVERED ODS USAGE
USE ONE SHEET FOR EACH TYPE OF REFRIGERANT

Name of Technician: _____ Certification Number: MB_____ Employer: _____

Date dd/mm/yyyy	Location of Work Performed and/or Customer Address & Contact Name	Invoice or Work Order #	Type of Work Performed (repair/ install) & Type fo Unit/System	Refrig. ODS Type	Amount Recharged
			Refrigerant Type and total recharged		

Under Section 8 "Repair and Serivce Records" of the Manitoba ODS Regulation, you must record the following information. Indicate the date of work, location, bill, invoice, or unit number, short description of the work performed unless the noted invoice# documents this, the type of ODS use separate sheets for different ODS's and/or tanks) the amount of refrigerant of ODS charged/recharged into the system for every work order. You should weight a cylinder for the difference (subtract) before/after each application for accuracy.

Submit a copy of this info by **Feb. 1st** every year for the previous years ODS work records (January 1- December 31). Provide a copy to your employer and maintain a copy for your records for a period of 3 years and mail or fax a copy of the sheets to: **The Manitoba Ozone Protection Industry Association**, 1082 Main St, Winnipeg MB, R2W 5J3, or fax to **(204)338-0810**. If you have any questions please call **(204)338-2222**, visit **mopia.ca** or email **mopia@mopia.ca**. Note: Customer's invoice/work order should explain the services provided (on file). Make these records available to an Environmental Officer upon request.

MOPIA 2020

MINISTRE DU CLIMAT

Le Manitoba a élu un nouveau Ministre de l'Environnement, du Climat et des Parcs, Jeff Wharton. MOPIA souhaite la bienvenue au nouveau ministre et se réjouit de travailler ensemble sur de futurs projets.

www.MOPIA.ca

MOPIA

Manitoba Ozone Protection Industry Association

(204) 338-2222

PERMIS DS 2022

Les renouvellements des Permis de Distributeur Secondaire 2022 était due le 1ier Janvier. Les permis DS peuvent être obtenus/renouvelés en ligne ou par téléphone.

Un permis DS est requis pour chaque entreprise qui achète des réfrigérants reglèmentés, l'équipements CVC ou A/C neufs ou usagés qui contient un réfrigérant reglèmenté.

Renouvelez votre permis maintenant. Les pénalités pour non-conformité sont des amendes pouvant aller jusqu'à 500 000 $ pour la première infraction.

Renouveler maintenant à:

- www.mopia.ca

OU

- (204) 338-2222

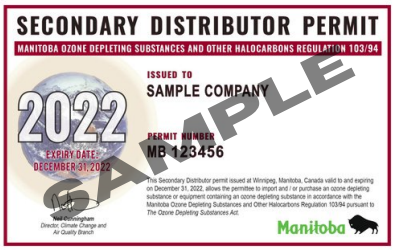

ANOMALIES CLIMATIQUES

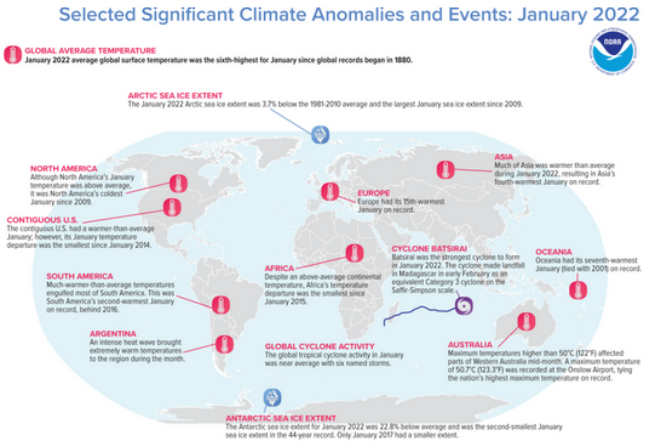

www.mopia.ca

TRANSPORTS DE BOUTEILLE DE RÉFRIGÉRANT

Lors du transport dans/sur un camion, une camionnette, etc., toutes cylindres et bouteilles de réfrigérant doivent être correctement fixés pour éviter tout déplacement et renversement

Tous les bouteilles contenant un réfrigérant comprimé ou un gaz inflammable liquide doivent être transportés en position verticale à moins qu'ils ne soient conçus pour être transportés horizontalement, conformément aux spécifications de TC.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section transport des marchandises dangereuses sur le site Web de Transports Canada.

Visitez : tc.canada.ca

THERMOSTATS DE MERCURE

MOPIA est fier de servir comme point de collecte pour les thermostats de mercure via le programme de récupération de thermostat (TRP).

Le mercure est une substance dangereuse qui menaces l'environnement et la santé humaine.

Déposez vos anciens thermostats de mercure pour vous assurer qu'ils sont correctement récupérés et recyclés.

Pour plus d'informations, visitez: www.hrai.ca/trp

Issued by The Manitoba Ozone Protection Industry Association Inc (MOPIA) Winnipeg, Manitoba, Canada on the 22nd of December 2021. MOPIA does not take responsibility for errors or omissions and does not endorse products, systems, companies or agencies, but may highlight any of these at our discretion as sources for information purposes only. Credits: NOAA, UNEP, Ozone Secretariat, MARR, IISD, UNFCCC. Editors are Mark Miller, Nicole Salchert, Luc Philippot, and MOPIA's ExCom. Please send comments & article suggestions mopia@mopia.ca.

Think Green! Circulate or Recycle when finished!